

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le quatorze avril

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

Date de convocation du conseil municipal : le 7 avril 2014

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 27 Votants : 27

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves M. CHATAL Jean-Paul- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- Mme HUGUET Evelynne- Mme LEVRAUD Françoise- M. LORJOUX Laurent- M. MUELA Patrick- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme

Délibération n°2014D57 : Désignation des délégués du conseil municipal dans les différentes instances

A la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués représentant la commune dans les différentes instances.

C'est ainsi qu'il est demandé à l'assemblée de désigner les délégués dans les instances suivantes :

SIVOM : 2 titulaires + 1 suppléant(e)

Eau du Morbihan : 2 délégué(e)s au collège territorial de Muzillac

Morbihan Energies (SDEM) : 2 délégué(e)s

Syndicat Intercommunal du Port de Plaisance de Folleux : 3 délégué(e)s

Centre Communal d'Action Social (CCAS) : 4 membres représentant le Conseil Municipal

Conseil de surveillance Centre Hospitalier Basse Vilaine : 1 représentant de la commune

Comité National de l'Action Sociale (CNAS) : 1 délégué(e) élu(e)

Conseil Portuaire de La Roche Bernard : 1 titulaire + 1 suppléant(e)

Conseil Portuaire de Folleux : 1 titulaire + 1 suppléant(e)

Sécurité Routière : 1 Elu référent (ERSR) titulaire + 1 suppléant(e)

Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine : 1 délégué(e))

Correspondant « Défense » : 1 représentant(e) du CM

Les désignations se font à bulletins secrets à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Après vote, sont élus les délégués suivants :

SIVOM : Titulaires : M. GUIHARD Alain (27 voix)- Mme DENIGOT Béatrice (27 voix)

Suppléante : Mme GICQUIAUX Cécile (27 voix)

Eau du Morbihan : Collège territorial de Muzillac : M. GUIHARD Alain (23 voix)- M. DAVID Gérard (22 voix)

Morbihan Energies (SDEM) : M. SEIGNARD Jérôme (27 voix)- M. BOCENO Julien (27 voix)

Syndicat Intercommunal du Port de Plaisance de Folleux : Mme DESMOTS Isabelle (23 voix)- M. DAVID Gérard (22 voix)- Mme HUGUET Evelyne (20 voix)

Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) : Mme AMELINE Yolande (27 voix)- Mme PERRAUD Chantal (27 voix)- M. DAVID Guy (27 voix)- Mme DENIGOT Béatrice (27 voix)- Mme GICQUIAUX Cécile (27 voix)

Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Basse Vilaine : M. GUIHARD Alain (27 voix)

Comité National de l'Action Sociale (CNAS) : Mme DENIGOT Béatrice (21 voix)

Conseil Portuaire de La Roche Bernard : Titulaire : Mme PERRAUD Chantal (16 voix au 3^{ème} tour) **Suppléante** : Mme PHILIPPE Jocelyne (15 voix au 3^{ème} tour)

Conseil Portuaire de Folleux : Titulaire : M. DAVID Gérard (27 voix)- **Suppléante** : Mme HUGUET Evelyne (27 voix)

Sécurité Routière : Elu référent (ERSR) titulaire : BOCENO Julien (27 voix)- **Suppléante** : Mme GICQUIAUX Cécile (27 voix)

Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine : Mme GRUEL Nathalie (21 voix)

Correspondant « Défense » : M. CHATAL Jean-Paul (27 voix)

Pour extrait conforme,

Le Maire, **Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur**

056-215601477-20140414-2014D57-DE

Alain GUIHARD

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2014
Publication : 16/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

